



HELP

Kiné
Varia
news

Simplification de la nomenclature

**Vos préoccupations
professionnelles**

**Spécialisations
en kinésithérapie**

**Chèque
Formation**

Economisez votre argent et élargissez vos compétences !



Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrithérapie

DONNEZ UN PLUS A VOTRE PRATIQUE

Grâce à la formation pratique en nutrition et nutrithérapie organisée par le CERDEN accessible aux kinés et aux ostéopathes

DEVENEZ NUTRITHERAPEUTE et CONSEILLER EN NUTRITION HUMAINE

Le CERDEN, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrithérapie, (association internationale), déjà réputé pour la qualité de son enseignement post-universitaire dans le domaine de la Nutrition et de la Nutrithérapie organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans accessible aux kinésithérapeutes et ostéopathes. (5 W-E par an)

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements. Aucune connaissance particulière en biochimie n'est requise pour l'inscription aux cours.

Le cycle aborde, de manière concrète et pratique, l'ensemble des domaines où la nutrithérapie peut apporter un plus à votre pratique. Il est organisé de manière à vous apporter toutes les solutions thérapeutiques - de la correction alimentaire à la supplémentation adaptée des différents micronutriments.

L'apport de la Nutrithérapie et de la Nutrition concerne chacun de vos patients, depuis le patient qui souffre de tendinites à répétitions ou de lombalgie chronique jusqu'à la femme enceinte ou la personne âgée rhumatisante ou cardiaque ainsi que les sportifs professionnels ou les enfants hyperkinétiques...

Un diplôme de Nutrithérapeute et de Conseiller en Nutrition Humaine est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance)

Des recyclages et mises à jour sont prévus.

Cette formation destinée aux médecins et aux para-médicaux est unique en Europe.

Soirée - Portes ouvertes

Vendredi 10 juin 2011 à 20 heures

Université Libre de Bruxelles - Campus de la plaine

Bâtiment A - Salle A2-220 - Entrée 4

Bd du Triomphe - B-1050 Bruxelles

Rens. : 02 660 01 30 - www.cerden.org - cerden@skynet.be

PROCHAINE RENTREE ACADEMIQUE : le samedi 15 OCTOBRE 2011

Davantage de renseignements ? Formez immédiatement le 32(0)2 660 01 30 ou renvoyez le coupon ci-dessous.

Demande d'informations complémentaires

à faxer au 32(0)2 675 31 00 ou à renvoyer au CERDEN - Boulevard du Souverain 194 - 1160 Bruxelles (Belgique)

Nom Prénom

Rue N°

Code postal Ville

Téléphone Fax

GSM E-mail

Désire recevoir la brochure complète concernant la formation en Nutrition et Nutrithérapie. (K-V News 393)



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions vers 01/03 - 01/06 - 01/09 - 01/12

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.F.G.B. **au plus tard un mois avant la parution.**

Les articles signés, mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.F.G.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.

L'A.K.O.I., l'A.K.H.M., la F.D.K et l'U.K.I.L.L. sont membres associés de l'U.K.F.G.B.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.F.G.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Didier BERTINCHAMPS, Isabelle BLAMPAIN, Willy DELFORGE, Frédéric GIBON, Didier LEVA, Guy POSTIAUX, Yves RALET, André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 394
Juin 2011 - 12.000 ex.
Parution vers début juin 2011

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.F.G.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE LIGNE FAX DISTINCTE
+32 (0)71 41 97 82

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@ukfgb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

sommaire



4-5

3 **Editorial**
 Vos préoccupations professionnelles ?



4-5 **Actualités**
 La complexité de notre nomenclature



6 **Actualités**
 L'évaluation, la compétence des kinésithérapeutes et la prescription

7 **Actualités**
 Domaines de spécialisation au sein de la kinésithérapie en voie d'officialisation

8 **Actualités**
 Banque carrefour des entreprises ?

9 Salon du Bien-être et de la Santé de Châtelet

10 **Convocation**
 Assemblée Générale UKFGB

11-12 **Cotisations 2011**
 Affiliations - Avantages

13 **Convocation**
 Assemblée Générale FDK

14-15 **Dossier financier**
 Avantages et inconvénients d'un passage en société

16-17 **Dossier scientifique**
 La neuromotricité du nourrisson

18 **Convocations**
 Assemblées Générales UKILL - SERK - AKOI - AKHM

19-23 **Formations SERK**

24 **Petites annonces - Agenda**



14-15



16-17



1

SPECIAL MEMBRES

Supplément réservé uniquement aux membres UKFGB

1 **Rapport écrit**

2 **Accord des Médecins-Conseils : le parcours du combattant !**

3 **Honoraires libres ... quand ?**

4 **Avantages spécial membres UKFGB/Touring**



3



**L'UKFGB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR**

La Fasciathérapie ou l'intelligence du corps face au stress

Organisation:

Association des fasciathérapeutes Belges
méthode Danis Bois (BFmdb)

Date: 27 avril 2011

Lieu: Acerta, Chaussée de Liège 140-142,
5100 Namur-Jambes

Heure: 20h

Prix: 5 euros

Inscriptions: www.fascia.be



BFmdb:
Oeverstraat 13, B-9140 Temse
info@fasciatherapie.be
www.fascia.be



EUROPEAN COLLEGE OF
FASCIATHERAPY



ALL FACT

Rue Croix Biston, 29
5621 Morialmé
Tél. : 0473/61.56.01
TVA : 441.016.339
EMail : virginie.aubrydemoor@gmail.com



SOCIETE DE FACTURATION POUR KINESITHERAPEUTES

Réalisation de tout votre travail administratif

- Facturation tiers-payant et / ou paiement direct
- Gestion des demandes PFA - PFB
- Envoi des tiers-payants aux mutuelles
- Transfert des données par fax, par courrier, par mail ou déplacement
- Gestion des demandes de nouvelles pathologies (18 séances)
- Récapitulatifs mensuels des patients facturés
- Pas d'avance à effectuer pour ce travail administratif
- Préparation d'enveloppes individualisées avec reçu pour les patients
- Tarification des rapports pour PFA - PFB - pathologie lourde
- Exemple préparé des rapports à rédiger
- Envoi éventuel des factures aux patients, ainsi que les rappels de non paiement
- Pas d'investissement dans du matériel informatique, de logiciel, de PC, d'imprimante
- Conditions très intéressantes

**Travail minutieux, organisé, garanti
dans le respect des attentes du kinésithérapeute**

Vos préoccupations professionnelles ?

L'UKFGB se doit de satisfaire le plus grand nombre de kinésithérapeutes possibles, c'est du bon sens, mais avec la marge de manœuvre et la considération que nous laissent les finances et le bon vouloir de l'Inami.

Quelles sont actuellement vos préoccupations professionnelles ?

D'après vos questions à notre secrétariat, la complexité de la nomenclature, les honoraires et la charge administrative sont souvent cités.

En effet, pourquoi avoir attribué à notre « M » 18 valeurs allant de 0,943144 à 0,447836 euro, cette dernière valeur étant ridiculement basse pour le drainage lymphatique en pathologie Fb chez les personnes en résidences communautaires : 16,12 euros pour 45 min de travail c'est Byzance.

Question de budget allez-vous me répliquer. Oui bien sûr mais dans les autres professions médicales, voit-on de pareilles différences ? Etes-vous certain que $M=0,850717$ et $M=0,850001$ ou encore $M=0,685049$ et $M=0,684795$ sont des valeurs incontournables ?

A cause de tous ces chiffres nous avons 5 M24 à domicile et 6 M24 au cabinet, 5 M22, 5 M14,5, 10 M10, 6 M8, ... avec des remboursements différents pour les patients qui se demandent pourquoi ils sont plus mal remboursés ici plutôt qu'ailleurs ?

Pourquoi n'y a-t-il pas de déplacement pour la deuxième séance de la journée ?

Pourquoi un kiné de la province du Luxembourg en zone rurale n'a-t-il pas

des remboursements de déplacements plus élevés qu'un kiné de la ville ?

Certains villages sont distants de plus de 10 km, ce qui en fait 20 aller et retour ?

Pourquoi les 20 séances supplémentaires des pathologies Fb sont-elles si mal remboursées ?

Pourquoi une séance de respiratoire en MR ne vaut que M 14,5 alors que les personnes âgées nécessitent un traitement plus long vu leur rythme de vie (temps de pose, lenteur, fatigue, ...).

Pourquoi... a encore une multitude de problèmes qui pourraient être solutionnés avec un peu de bon vouloir de la part des actuaires de l'INAMI.

Voilà de quoi nous allons discuter aux prochaines assemblées générales, vos priorités, vos désirs, vos soucis de tous les jours et bien sûr de l'avenir de notre association car demain nous devons réussir les élections de la kinésithérapie.

Comme en politique, tout nous montre la flamandisation des décisions prises pour la kinésithérapie et nous sommes les seuls à représenter l'esprit et les exigences des franco-germanophones.

La seule solution est une affiliation massive à notre cause pour que vive l'UKFGB en harmonie avec d'autres prises de position qui actuellement nous sont imposées.

Vous avez votre avenir entre vos mains, équilibrons la défense professionnelle et tout le monde y trouvera son bonheur.

Dans cette revue, sont renseignés les dates et le lieu des assemblées générales et, si ce n'est pas fait, la manière de rejoindre notre association par votre affiliation.

L'UKFGB : pour que vive la kinésithérapie franco-germanophone.



Yves Ralet
Secrétaire Général
de l'UKFGB

la complexité de notre nomenclature

En analysant notre nomenclature, j'ai constaté que nous avons 18 valeurs pécuniaires de notre «M» (depuis M = 0,943144 euro jusqu'à M = 0,447836 euro) pour 11 différentes prestations s'échelonnant de M 96 à M 8, le tout remboursé de 50 manières différentes.

Voici un tableau réalisé avec les principales prestations, leurs honoraires et remboursements des taux exceptionnels d'un bénéficiaire sans régime préférentiel comme exemple comparatif simple.

		Cabinet	Domicile	Résidence communautaire	Hopital	Centre de revalidation
M 96	Valeur :	0,694822	0,694822	0,694822	0,694822	0,496822
	Honoraires :	66,71	67,71	66,71	66,71	66,71
	Remboursements :	53,64	54,39	53,64	53,64	53,64
M 48	Valeur M :	0,750403	0,750403	0,750403	0,750403	0,750403
	Honoraires :	36,02	37,02	36,02	36,02	36,02
	Remboursements :	28,97	29,72	28,97	28,97	28,97
M 36	Valeur M :	0,857633	0,857633	0,447836	-----	0,668296
	Honoraires :	30,87	31,87	16,12	-----	24,06
	Remboursements :	24,82	25,57	12,97	-----	19,35
M 34,62	Valeur M :	0,824993	0,824993	0,85001 - M=14,5	-----	-----
	Honoraires :	28,56	28,56	12,33	-----	-----
M 24	Valeur M :	0,864549	0,864549	-----	0,864549	-----
	Honoraires :	20,75	21,75	-----	20,75	-----
	Rembt patho. Ordin. :	16,69	17,06	-----	15,96	-----
	Rembt examen consult. :	16,31	16,39	-----	-----	-----
	Rbt Patho Fb + 20 séanc. :	15,57	16,32	-----	-----	-----
M 22	Valeur M :	-----	0,943144	-----	0,943144	0,73471
	Honoraires :	-----	21,75	-----	20,75	16,16
	Remboursements :	-----	17,44	-----	16,69	12,43 Path ordin
	Remboursements :	-----	-----	-----	-----	13 Path E+Fa+b
M 10	Valeur M :	0,673798	0,673798	-----	0,673798	0,673798
	Honoraires :	6,74	6,74	-----	6,74	6,74
	Rbts patho ordin. :	5,28	5,06	-----	5,06	5,06
	Rbts patho E+Fa+b :	5,4	5,4	-----	5,4	5,4

clature



Pour les M 96 et 48 le tableau des comparaisons par lieu de prestation et les remboursements sont logiques et identiques pour tous.

A partir de M 36 la première énormité est l'honoraire des patients en résidences communautaires qui tombe de 30,87 à 16,12 euros à cause de l'attribution d'une valeur du M qui passe de 0,857633 à 0,447836 euro (cherchez l'astuce). En centres de révalidation le M remonte à 0,668296 euro et plafonne l'honoraire à 24,06 euros. Pourquoi tant de différences pour une même prestation ?

Les honoraires des «rapports écrits» sont logés à la même enseigne en résidences communautaires puisque là, au lieu d'abaisser la valeur du M, on l'augmente légèrement (de 0,824993 à 0,850001 euro) mais le nombre de M est réduit de 34,62 à M 14,5 et voilà la même rédaction d'un rapport qui passe de 28,56 à 12,33 euros.

Pour le M 24 c'est un labyrinthe : bien que les honoraires soient les mêmes (20,75 euros et 21,75 à domicile) nous enregistrons 11 remboursements différents suivant que l'on facture une pathologie ordinaire, un examen consultatif, une périnatale ou les 20 séances supplémentaires après les 60 premières des pathologies Fb. Les remboursements s'échelonnent de 17,06 euros à domicile jusqu'à 15,57 euros pour les 20 séances supplémentaires des Fb en passant par 16,39 ; 16,32 et 16,31 euros.

Quant au M 22 uniquement employé à domicile, en hôpital et en centres de révalidation, on a attribué au M la valeur de 0,943144 (un record) pour qu'il atteigne un honoraire identique à celui des cabinets : 21,75 à domicile et 20,75 en hôpital mais on a jugé que pour les centres de révalidation, un M de 0,734710 et un honoraire de 16,16 euros étaient bien suffisants. Pour simplifier, pourquoi n'avoir pas attribué un M 24 directement à tout le monde ?

C'est en résidences communautaires que l'on trouve le M 14,5 à 0,850001 euro. Pour un honoraire de 12,33 euros, les remboursements sont de 9,48 en pathologie ordinaire, de 9,92 en pathologie E, Fa et Fb et de 9,25 pour les 20 séances supplémentaires de la Fb.

Les M 10 sont aussi une curiosité : nous en avons 10 avec une valeur de 0,673798 euro et un honoraire de 6,74 euros, mais les remboursements suivant les pathologies passent de 5,40, 5,28 jusqu'à ... 5,06 euros pour les séances de type II en hôpital et en centres de révalidation.

Il faut reconnaître que l'INAMI sait jouer avec les chiffres pour nous empêcher de dépasser notre budget largement érodé depuis 2002.

Le problème est pourquoi pénaliser un patient plutôt qu'un autre en le remboursant moins pour une même prestation de kiné ? En créant des tickets modérateurs exagés,

n'empêche-t-on pas certaines personnes de se soigner ? Cela n'entraîne-t-il pas de plus lourdes interventions médicales ultérieurement ?

Pourquoi le drainage lymphatique est honoré de la même manière pour les pathologies lourdes en résidences communautaires mais pas le M 36 en Fb ?

Parmi les 18 valeurs de la lettre M ne pourrait-on pas en supprimer certaines ? Jugez plutôt : 0,9431 ; 0,8645 ; 0,8576 ; 0,8507 ; 0,8500 ; 0,8249 ; 0,7926 ; 0,7764 ; 0,7638 ; 0,7504 ; 0,7347 ; 0,7145 ; 0,6948 ; 0,6850 ; 0,6847 ; 0,6737 ; 0,66820 et 0,4478. Connaissez-vous une autre profession médicale qui comporte autant de valeurs de sa lettre code ?

Voilà un des objectifs que s'est fixé l'UKFGB en 2011 : la simplification de la nomenclature, des honoraires et des remboursements ce qui peut être bénéfique non seulement pour nous mais aussi pour les mutuelles qui devraient nous soutenir en cette démarche... à moins que la scission de l'INAMI ne devienne une réalité, qu'un nouveau Vandenberghe ne devienne ministre ou que ... ?



Etude réalisée par Yves Ralet Secrétaire Général de l'UKFGB

l'évaluation, la compétence des kinésithérapeutes et la prescription

Si des outils d'évaluation peuvent exister, ils ne traitent que de «gestes professionnels» et «attitudes vis-à-vis du patient».

L'application de protocoles et de gestes thérapeutiques est encore peu validée aujourd'hui. Le professionnel est donc seul juge de son exercice, alors même qu'il recourt à la formation continue essentiellement, dans un but de perfectionnement technique.

Il est important d'enrichir les définitions des compétences des kinésithérapeutes et faire reconnaître la complexité du métier pour inscrire dans le mouvement actuel de réflexion, la présence de la kinésithérapie. C'est la lourde tâche qu'a réalisée le Conseil National de la kinésithérapie sous la houlette de son Président Paul Rabau. Le projet de loi est à la disposition d'un éventuel gouvernement.

L'objectif a été de conduire une démarche permettant de définir en termes simples et opératoires les activités, connaissances et aptitudes que doit détenir un kinésithérapeute dans l'exercice de ses fonctions.

Trois options peuvent être proposées :

1. La production d'un référentiel des compétences de kinésithérapie. C'est-à-dire ce qui fait consensus chez les professionnels, et qui peut être formalisé pour un usage d'accréditation ;
2. La description et l'analyse des situations qui permettent le développement des compétences ;
3. La saisie des compétences mobilisées dans les situations réelles de travail.

Ceci doit s'observer aussi bien dans les discours de prescription que dans les nouveaux dispositifs engagés :

- mise en cause des référents professionnels alors même que le soin a toujours supposé l'intervention de différents acteurs et notamment de la personne soignée.
- réflexion sur les formes et enjeux de la co-production de soins comme modèle de l'organisation de l'activité et comme outil théorique d'intelligence des pratiques.

C'est dans ce sens que l'UKFGB n'est pas favorable à l'auto prescription bêta et brutale en kinésithérapie, pour favoriser le feedback entre les différents acteurs de la santé.



Didier Bertinchamps
Président de l'UKFGB



Les vœux du cdH

A l'invitation de M^{me} Joëlle Milquet, André Rousseau et moi-même avons participé aux vœux du cdH au Palais de Congrès de Liège le 14 janvier dernier.

Très belle cérémonie, sans esbroufe, où l'on peut toucher nos élus...

Dès l'entrée nous taillons une bavette avec Melchior Wathelet qui connaît bien l'UKFGB et qui nous explique, par le menu, le combat de Catherine Fonck pour les kinés «cuvée 2010». Le temps de nous refiler son adresse mail perso et nous continuons notre walking dinner...

André retrouve son ancien ami de stades, Roger Lespagnard, bourgmestre de Fléron...

Le Professeur-Sénateur-Baron Delpérée nous salue... et nous rencontrons Marie-Dominique Simonet qui nous présente sa secrétaire personnelle avec laquelle nous échangeons nos coordonnées...

Bien qu'elle soit au four et au moulin, Joëlle Milquet nous accorde une entrevue, pendant laquelle elle s'assure que nous sommes en contact avec les bonnes personnes de son parti.

Nous terminons notre tour avec Benoît Cereixe qui nous donne les coordonnées de son collaborateur spécialisé dans les soins de santé.

Ce fut une bonne soirée.

Didier Bertinchamps



Formation

Orthokinésie-Kinépodie (Méthode OTTE)

Rééduquer debout et en mouvement... c'est toute la différence !

★★★★★

L'orthokinésie-kinépodie est une thérapie proprioceptive qui est fondée sur la manipulation du corps humain dans son état naturel de tension posturo-dynamique (debout et en mouvement). Elle peut être associée à une stimulation par outils thérapeutiques actifs et elle insiste fortement sur la recherche des causes mécaniques qui désorganisent l'homéostasie corporelle.

- **Huy:**
13-14-15/ 05/ 11
et 10-11-12/06/11
Via l'organisme
- **Beauraing:**
16-17-18/09/11
et 07-08-09/10/11
- **Luxembourg:**
27-28-29/05/11
et 17-18-19/06/11

vidéo explicative sur le site (accès pro)



Plus d'informations sur www.kinepod.com

Laboratoire Kinepod 119 rue de Givet 5570 Beauraing

domaines de spécialisation au sein de la kinésithérapie en voie d'officialisation

Le Conseil national des kinésithérapeutes (CNK) a approuvé des projets d'Arrêtés ministériels pour divers domaines de la kinésithérapie. C'est le couronnement d'un travail de plusieurs années, commente à ce sujet Didier Bertinchamps, Président de l'Union des Kinésithérapeutes Franco-phones et Germanophones de Belgique (UKFGB).



Les domaines au sein de la kinésithérapie ci-dessous pourront dans l'avenir faire une demande de reconnaissance :

- La cardiologie
- La thérapie manuelle
- La kinésithérapie neurologique
- La rééducation abdomino-pelvienne
- La kinésithérapie respiratoire

Ces arrêtés devront maintenant être approuvés par le ministre «quand ce sera possible» et entreront en vigueur dès leur parution au Moniteur Belge.

Qualification professionnelle particulière en kinésithérapie (QPP)

Le Conseil National de la Kinésithérapie (CNK) juge qu'une QPP **ne peut en aucun cas restreindre la kinésithérapie de base** dans ses possibilités. La compétence du kinésithérapeute (de base) doit par conséquent **demeurer intacte**. Le porteur d'une QPP agréée n'a aucun droit d'exclusivité dans la pratique d'une QPP, mais lui seul à le droit de l'afficher.

Le groupe de travail a classé 12 compétences :

- Kinésithérapie cardiovasculaire
- Kinésithérapie en gériatrie
- Thérapie manuelle
- Kinésithérapie neurologique
- Thérapie de l'œdème
- Kinésithérapie de la relaxation
- Kinésithérapie en soins palliatifs
- Kinésithérapie pédiatrique
- Kinésithérapie psychomotrice
- Rééducation pelvienne et Kinésithérapie périnatale

- Kinésithérapie respiratoire
- Kinésithérapie du sport

Lors de la première séance plénière, les représentants ont voté les critères communs, ceux-ci sont acceptés à la majorité. Ensuite vote qualification par qualification et 5 compétences ont été retenues.

Le projet d'Arrêté Ministériel (A.M.) définit les critères d'obtention d'une QPP. En communauté flamande, il est déjà possible de suivre ces formations (en tout ou en partie) préalablement à l'agrément car celle-ci prévoit une formation de base de 5 ans.

Par voie de régime transitoire, défini par A.M., des QPP pourront également être attribuées aux kinésithérapeutes qui auront suivi de manière substantielle dans le passé une formation visant à approfondir une compétence de base.

Il incombera finalement à la commission d'agrément de conseiller au ministre de la Santé publique de reconnaître une QPP au kiné qui le demande. Cette QPP peut être accordée au kinésithérapeute qui présente un dossier comprenant :

- Une expérience suffisante acquise dans le domaine
- Recyclage et congrès (y compris à l'étranger)
- Profil d'activité
- Déclaration sur l'honneur

La demande d'agrément doit être introduite endéans les deux ans après la date d'entrée en vigueur de l'A.M.

Titre professionnel particulier dans un domaine spécifique de la kinésithérapie (TPP)

Il s'agit ici de spécialistes dans un domaine de la kinésithérapie. Ces kinésithérapeutes spécialistes ont démontré leur aptitude à exercer des qualifications cliniques avancées dans un domaine clinique bien précis de la kinésithérapie. Les porteurs d'un titre professionnel particulier ne peuvent exercer la kinésithérapie que dans le domaine spécifique.

Maintien de la compétence

Suivant le domaine de compétence, différents critères seront exigés :

- Participation à des symposiums
- Stages
- Publication d'articles dans des revues scientifiques
- Publication d'un livre, CD Rom ou DVD
- Lecture ou présentation d'un poster lors d'un congrès
- Nombre de crédits* ou ECTS minimum dans la compétence choisie sur une période déterminée
- ...

*NB : Définition des crédits ou ECTS

Les programmes d'études sont présentés en crédits, ou ECTS (European Credit Transfert System). Le crédit est l'unité correspondant à la charge de travail d'un étudiant pour un enseignement, au sein d'un programme d'études. Il prend en compte les heures de cours mais aussi les travaux pratiques, les séminaires, les laboratoires, les stages, les travaux personnels, recherches et enquêtes sur le terrain, etc... 1 crédit : environ 24 h d'activités d'apprentissage.

Depuis le 30 juin 2009, toutes les professions libérales et autres entreprises non-commerciales doivent être répertoriées dans la Banque-carrefour des entreprises.

En principe, pour ceux qui étaient déjà en activité au 30 juin 2009, l'inscription devait être automatique. Toutefois, n'hésitez pas à vérifier si votre caisse d'assurances sociales a fait l'inscription auprès de son propre «Guichet d'Entreprises». Peut-être que certaine caisse d'assurances sociales non pas de 'Guichet' et dans ce cas votre inscription n'aura pas été enregistrée.

Pour les nouvelles inscriptions, vous aurez à prendre contact avec un «Guichet».

Outre les données d'identification courantes, le lieu où l'activité est exercée ainsi que le type d'activité doivent y être identifiés. Sont principalement visées, les professions libérales et de ce fait les kinésithérapeutes.

La Banque-carrefour va classer toutes ces «entreprises» grâce à un numéro unique. Ce numéro vous sera également attribué, et a pour nom «numéro d'entreprise». Il vous sera attribué à vie !

la Banque-carrefour des entreprises ?

Donc avant de débiter votre activité, prenez contact avec le Guichet d'Entreprises ! Inscrivez-vous et le guichet réalisera également, à ce moment, votre inscription auprès de la caisse d'assurances sociales des indépendants. L'inscription au guichet est gratuite pour les professions libérales !

Le guichet réalise toutes les formalités dont vous avez besoin pour débiter votre activité d'indépendant.

Pourquoi la Banque-carrefour ? Parce que la Directive Européenne vise à limiter les obstacles à la libre circulation des services et permettre une installation plus facile, même dans la communauté européenne.

Notre pays a dès lors recherché ces obstacles dans sa législation (fédérale, régionale, provinciale, communale). Simplification de l'accès et de l'exercice d'une activité de services.

Obtention d'autorisations pour l'exercice de l'activité. Faire des demandes auprès des autorités compétentes. Information sur les procédures et autorisations nécessaires.



Mais vous aurez également besoin de votre numéro d'entreprise pour une formalité plus courante : l'obtention des chèques-formations dans le cadre des formations de la S.E.R.K.

Les chèques-formations : une formule simple et rapide pour vous former à **coût réduit jusqu'à près de 90%** de réduction sur le prix des formations de la **S.E.R.K.** Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour **les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.**

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : +32 (0) 71 41 08 34
Fax : +32 (0) 71 41 97 82
E-mail : secretariat@ukfgeb.be
Site : www.webkine.be

Pour toutes informations à propos de l'inscription au **Guichet / au statut social INAMI en cours ou à la Pension Libre Complémentaire Sociale**, n'hésitez pas à prendre contact avec Zenito Pension Complémentaire :

Tél. : (02) 238 04 75
Fax : (02) 238 04 79
E-mail : pensioncomplementaire@zenito.be
Site : www.zenito.be/pensioncomplementaire

4^e Salon du Bien-Etre et de la Santé



du 1^{er} au 3 avril 2011

organisé par le Ville de Châtelet

Hôtel de Ville de Châtelet - Place de l'Hôtel de Ville 10 (salle des mariages)

Vous cherchez des conseils pour vous sentir bien dans votre corps et dans votre tête ou vous souhaitez simplement vous détendre... Participez à notre Salon du Bien-être et de la Santé ! Vous y trouverez un espace consacré à la médecine douce sous toutes ses formes : réflexologie plantaire, massage des mains, massage aux pierres chaudes, massage au bol kansu, géobiologie, produits naturels, fleurs de Bach, kinésiologie, haptonomie, tai-chi, yoga... Dans cet espace, vous pourrez gratuitement participer à des ateliers et assister à des démonstrations.

En outre, des actions de dépistage du cholestérol, du diabète, de l'hypertension artérielle, de l'ostéoporose, ainsi qu'un bilan dentaire et des tests d'indice de masse corporelle, d'audition et de vue réalisés par des professionnels de la santé, seront organisés. A l'issue de ces dépistages et tests, vous pourrez consulter un médecin généraliste et/ou un diététicien afin d'analyser avec eux vos résultats. Bien évidemment, la participation à ces dépistages est libre et gratuite.

Pour terminer, des conférences, présentées par des médecins et des spécialistes du monde médical et bien-être, vous seront proposées.

Renseignements :

Service de la Culture

071 244 926 - 071 244 931 - claudine.blampain@chatelet.be

Programme des conférences

Date	Heure	Nom	Sujet
01/04	10h	Dr FREMAULT	Tabacologie
	11h	M ^{me} RENSON Andrée	Cours d'initiation au yoga pour adultes
	13h	Dr VANDENBERGHE	Ostéoporose
	14h	Dr COLLART Emmanuel	Se soigner par l'activité physique
	15h	M. DEPOORTER	L'amincissement et l'entraînement fonctionnel
	16h	M ^{me} FILLEUL-DE LAERE	Sophrologie en général
	17h	M. MARCHAL J.-L.	Harmonisation de l'Habitat Le retour du Bien-Etre et de l'Energie dans votre maison
02/04	10h	M ^{me} JANSSENS Nadine	L'aromathérapie
	11h	M ^{me} MARICHAL Françoise	Bienfaits thérapeutiques du toucher via les massages
	13h	Dr DE BILDERLING Georges	Acupuncture Moderne
	14h	M ^{me} RIVERA	Cancer du sein
	15h	M ^{me} JOOSTEN ET Dr DAUNE	Le don d'organes : conférence - débat
	16h	Dr HOYEZ Anne	L'allergie d'aujourd'hui
	17h	M. SIRAUT Andy	Bienfaits de la gemmothérapie (médecine des bourgeons) dans le Bien-Etre
03/04	10h	Dr DUMONT Isabelle	Le diabète, pandémie du XXI ^e siècle
	11h	Dr DUMONT Isabelle	Le Pied diabétique. La Cendrillon des complications
	13h	Dr KERKHOFS Myriam	Le sommeil
	14h	Dr DANGOISSE	Médecine de la douleur
	15h	Dr KERKHOFS Myriam	Luminothérapie, bien-être et sommeil
	16h	M. NENIN Eric	Le posilandais Pourquoi cette habitude de dire «pas de soucis» quand «tout va bien» ?
	17h	M ^{me} HEYNEN-RADEMAKERS	Fleurs de Bach : trouver la paix intérieure

Entrée et conférences gratuites

**Accessibilité aux personnes
à mobilité réduite**

**L'UKFGB
sera présente
à ce salon**



Didier BERTINCHAMPS
Président de l'UKFGB
Rue du Comté 6
B-5060 AUVELAIS

assemblée générale UKFGB

5060 Auvelais, le 1^{er} mars 2011

Sont invités à assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu
le **JEUDI 31 MARS 2011 à 20h à la Maison des Kinés** - Chaussée de Namur 31 à Montignies-sur-Sambre.

- Messieurs les délégués des associations membres de l'UKFGB
- Madame et Messieurs les Membres du Comité Directeur de l'UKFGB :
BERTINCHAMPS - DEBRUXELLES - de FRESART - DEGIVE - DELFORGE - GEORGES
LEVA - RALET - ROUSSEAU - THIRY et VERMEULEN
- Messieurs les Administrateurs des groupements régionaux
Pour l'AKOI : M. GIBERT
Pour l'AKHM : M. MEULEMAN
Pour l'UKILL : M. LEVA
Pour la FDK (ex-AKHN) : MM. VERMEULEN et POSTIAUX
- Mesdames et Messieurs les membres individuels de l'UKFGB

ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs
- Approbation des comptes 2010
- Nominations statutaires. **Sont sortants et rééligibles :**
 - Le Président : Didier BERTINCHAMPS
 - Le Secrétaire Général-Adjoint : candidature à pourvoir
 - Administrateurs : candidatures à pourvoir
- Modification des statuts
- Rapport des vérificateurs aux comptes - budget 2011 - décharge
- Situation INAMI : Convention - nomenclature - Politique actuelle
- Dissolution des associations régionales de l'UKFGB

Je vous prie de bien vouloir croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le Président,
D. BERTINCHAMPS*



**Procuration à remettre à un confrère en cas d'impossibilité d'assister à l'A.G. ou à renvoyer à
Mr D. BERTINCHAMPS - Rue du Comté 6 à 5060 AUVELAIS mais alors sans indiquer le nom du mandataire.**

Je soussigné(e)
membre de l'UKFGB

demeurant à

donne procuration à
pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'UKFGB du 31.03.2011.

Signature

nouveaux avantages aux membres UKFGB

Réductions substantielles
sur de nombreux produits et avantages
qui vous rembourseront votre cotisation
grâce à des contrats de partenariat...



La **S.E.R.K.** (Société d'Etude et de Réflexion en Kinésithérapie) organise de nombreuses **formations complémentaires** sur l'ensemble de la Wallonie et Bruxelles à des **prix préférentiels pour les membres**.



Les chèques formations : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit **jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.** Economisez votre argent et élargissez vos compétences. Un dispositif simple et flexible pour les indépendants à titre principal et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française. Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. : Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - Fax : 0032 (0)71 41 97 82 - E-mail : secretariat@ukfgeb.be - Site : www.webkine.be



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Des conditions exceptionnelles pour une qualité irréprochable. Les membres UKFGB ont droit à une **ristourne avantageuse sur le prix net à la pompe** selon le type de carburant et la **station DATS 24**.



ZENITO spécialiste des garanties complémentaires sociales vous donne la possibilité de faire **un bon choix par la qualité de sa Pension Libre Complémentaire Sociale** et sa parfaite connaissance des aspects sociaux et fiscaux en la matière. Vous bénéficierez d'une formule qui privilégie l'intérêt sur vos versements, la totale déductibilité des montants versés et des garanties complémentaires de Solidarité qui vous prendront en charge en cas de nécessité. De plus, le montant accordé par l'Inami, en ce qui concerne les avantages sociaux Inami réservés aux praticiens conventionnés, bénéficie des avantages de la Pension Libre Complémentaire Sociale. N'oubliez pas de demander ces avantages, nous entreprenons les formalités avec vous. Mais notre service s'oriente également vers la possibilité de répondre à vos questions : en matière de législation sociale, de début d'activité professionnelle, de droits et obligations et en matière fiscale. Ces services sont disponibles sur simple demande auprès de :

ZENITO scrl
Rue de Spa 8 - 1000 Bruxelles - Tél. : 02 238 04 75
Fax 02 238 04 79 - E-mail : marc.vandenbossche@zenito.be
ZENITO (CBFA n° 67367) - N° d'entreprise : 0432 665 827.



Profitez d'avantages sur vos solutions en Télécom ! **Internet, PDA, E-mailing, GSM, centraux téléphoniques, terminal de paiement...** Aujourd'hui, les télécommunications prennent de plus en plus d'importance dans le monde professionnel. Elles permettent à la fois de gagner du temps, d'offrir un meilleur service à ses patients et de devenir plus efficace. Dans ce cadre, **UKFGB et Belgacom**, ont décidé de collaborer pour **vous offrir de multiples avantages** tels que des conseils adaptés à vos besoins, des offres exclusives et des formations utiles à votre profession.

Jean VERMEULEN
Président de la FDK
Chaussée de Charleroi 256
B-6220 FLEURUS

assemblée générale

FDK (ex-AKHN)

6220 Fleurus, le 1^{er} mars 2011

Mesdames et Messieurs les membres de la FDK
sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu
le **JEUDI 31 MARS 2011 à 20h précises à la Maison des Kinés**
Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur-Sambre.

ORDRE DU JOUR

- Vérifications des pouvoirs.
- Approbation du P.V. de l'Assemblée du 30.03.2010. Ces documents seront disponibles à l'entrée. Seuls les membres présents à cette assemblée générale auront droit de vote pour ce point.
- Comptes 2010 de la FDK, de l'UKFGB. Le trésorier tient ces documents à la disposition des membres.
- Rapport des vérificateurs aux comptes – décharge
- Modification des statuts
- Nominations statutaires. **Sont sortants et rééligibles :**
 - FDK : - le 1^{er} Vice-Président : Michel DEBRUXELLES
 - le Trésorier : André ROUSSEAU
 - les Administrateurs sortants
 - les Vérificateurs aux comptes
 - UKFGB : - le Président : Didier BERTINCHAMPS
 - le Secrétaire Général-Adjoint : candidatures à pourvoir
 - les Administrateurs : candidatures à pourvoir
 - les Vérificateurs aux comptes
- Dissolution de l'association régionale FDK
- Réponses aux questions des membres, à envoyer par écrit au Président ou au Secrétaire.

Je vous prie de bien vouloir croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
J. VERMEULEN

Procuration à remettre à un confrère en cas d'impossibilité d'assister à l'A.G. ou à renvoyer à Mr J. VERMEULEN - Chaussée de Charleroi 256 à 6220 Fleurus mais alors sans indiquer le nom du mandataire.

Je soussigné(e)
membre de la FDK

demeurant à

donne procuration à
pour me représenter à l'Assemblée Générale de la FDK du 31.03.2011.

Signature

finances

Avantages et



Vous pouvez exercer votre activité en personne physique ou en société. Pour vos patients, cela ne change rien, par contre, pour vous, ceci représente des différences importantes.

Il est courant de démarrer son activité en tant que personne physique et de « passer en société » par la suite, au-delà d'un certain volume d'activité. En effet, vous pouvez passer en société à tout moment de votre carrière.

Qu'est-ce qu'une société ?

Les **sociétés commerciales** ont pour apanage la personnalité juridique. Cette personnalité juridique entraîne trois conséquences importantes :

- La société a une vie juridique propre et est représentée par une ou plusieurs personnes physiques, gérants ou administrateurs, qui agissent comme les organes matériels incarnant la personne abstraite, la société.
- La société est directement créancière et débitrice des tiers, et non le ou les associés eux-mêmes.
- La société possède un patrimoine propre. Les biens sociaux ne sont pas la propriété du ou des associés, mais la propriété exclusive de la société. Son patrimoine constitue le gage de ses créanciers et non celui des créanciers du ou des associés.



Le caractère civil ou commercial d'une société dépend exclusivement de son objet. Lorsque l'activité exercée au sein de la société n'est pas de nature commerciale mais de nature civile, on parle alors de **société civile**. C'est notamment le cas des sociétés au sein desquelles des titulaires de professions libérales exercent leur activité.

Cependant, une société dont l'objet est civil peut très bien prendre une forme commerciale (SA, SPRL, ...). Cela arrive d'ailleurs très souvent. Dans ce cas, on parle de société civile à forme commerciale. Dans la mesure où la société civile a pris une forme commerciale, elle a la personnalité juridique.

inconvenients d'un passage en société

Celle-ci possède donc un patrimoine propre et distinct de celui de ses associés. Les revenus qu'elle dégagera dans le cadre de son activité sont imposables dans son chef à l'impôt des sociétés.

La forme de société la plus répandue est la **SPRL** (société privée à responsabilité limitée). Elle offre l'avantage d'être souple; elle peut être créée sur mesure par une seule personne et limite la responsabilité des associés, en règle générale, à leurs apports.

Si vous souhaitez exercer votre activité seul, la SPRL représente l'unique possibilité; elle seule autorise l'existence d'un associé unique.

Le passage en société

Comme expliqué plus haut, le passage en société peut s'avérer intéressant. Dans ce cas, le kinésithérapeute sera amené à apporter et/ou vendre, à sa société, son matériel professionnel et la **patientèle** qu'il a constituée durant les années précédentes. Cette opération permet de recueillir des montants parfois importants au niveau privé.

L'estimation de la valeur de votre patientèle doit être faite par un réviseur d'entreprise. Pour ce faire, il applique généralement la règle des «4 x 4» : la valeur de vente, limitée au total des profits des quatre dernières années. En outre, la patientèle peut être amortie fiscalement par la société sur une période de dix ans.

Vous pouvez également vendre votre **matériel** à la société que vous constituez. Il peut s'agir de votre matériel professionnel, votre mobilier de bureau, votre voiture, ... Leur valeur devra également être reprise dans le rapport du réviseur.

Le cas échéant, le bâtiment du kinésithérapeute peut également faire l'objet d'un apport ou d'une vente à la société (avec rapport du réviseur également).

Mais quels sont les principaux avantages et inconvénients d'un passage en société ?

Inconvénients :

Il existe malgré tout plusieurs inconvénients au passage en société. En voici quelques exemples :

- Exercer en société génère des coûts plus importants (comptabilité plus complexe, constitution de la société, ...). Toutefois, à partir d'un certain volume d'activité justifiant le passage en société, ces coûts supplémentaires seront en général très rapidement amortis.
- Lors de l'apport ou de la vente des avoirs (patientèle, matériel, ...) de la personne physique à la société, la plus-value réalisée sera imposable.

Avantages :

Optimisation fiscale :

Le principe est de répartir le revenu imposable sur la société et la personne physique en restant dans les tranches les moins imposées tant à l'impôt des sociétés qu'à l'impôt des personnes physiques.

Diminution des cotisations sociales :

Du fait du passage en société, les cotisations sociales payables dans le chef du kinésithérapeute seront revues à la baisse.

Revenus non professionnels :

Le gérant peut bénéficier d'autres revenus que sa rémunération. Ces autres revenus ne seront pas considérés comme revenus professionnels et n'entreront pas dans la base de calcul des cotisations sociales. C'est le cas, par exemple, de la location de son cabinet à la société, de l'attribution de dividendes, ...

Engagement individuel de pension :

L'EIP est une police d'assurance payée par votre société dans le but de vous constituer une pension à des conditions fiscales intéressantes. Pour être déductible, la prime se

calcule en fonction de vos rémunérations selon des règles précises et complexes. Cette formule n'est accessible que si vous avez le statut de dirigeant d'entreprise effectivement rémunéré. L'EIP peut être considérée comme une assurance groupe avec la particularité d'être individuelle. Les primes payées sont déductibles pour la société au titre de frais professionnels. C'est vous, en tant que dirigeant, qui êtes propriétaire et bénéficiaire de l'épargne constituée et non la société. Vous aurez donc toujours droit au capital constitué (amputé de l'imposition en vigueur).

Patrimoine privé :

Suite au passage en société, le kinésithérapeute pourra bénéficier d'une somme conséquente (vente de la patientèle), lui permettant soit de se constituer une épargne en personne physique, soit de rembourser des crédits privés en cours afin d'améliorer son niveau de vie.

Plus de clarté dans la gestion :

En société, la distinction entre le privé et l'activité professionnelle est plus facile. La société et la personne physique sont deux structures différentes. Le gérant perçoit une rémunération de la société pour les dépenses privées du ménage. Le gérant aura une vue plus claire de ce qu'il peut dépenser. La société permet de scinder le patrimoine privé et professionnel.

En conclusion

Le passage en société peut s'avérer très avantageux dans certains cas. Dans le cadre de la synergie mise en place avec l'**Union des Kinésithérapeutes Francophone et Germanophone de Belgique (UKFGB)**, je suis disposé à étudier avec vous, gratuitement, l'éventuel intérêt d'un passage en société.

N'hésitez donc pas à me contacter :

- Téléphone : 071 29 75 30

- Mail : olivier.langelet@mandat.dexia.com



la neuromotricité du nourrisson

La neuromotricité du nourrisson résulte d'aptitudes motrices et perceptives variées, régulées en permanence à travers un développement positionnel et postural. Suivant la maturation, le système nerveux central supérieur module l'action des centres sous corticaux pour aboutir à des mouvements fonctionnels finalisés.

Avant d'analyser « la neuromotricité du nourrisson, il me semble intéressant de m'arrêter sur quelques données de « travaux pionniers » :

- **L'immaturation neuromotrice** : A la naissance, le système nerveux central du bébé est immature ; cette immaturation entraîne des « réactions corporelles spécifiques » : réflexes primaires : « utiles » pour que s'établissent dès le début des liens précoces psychomoteurs. (-1 ; -3 ; -4 ; -6).
- **L'influence de l'environnement** : Vaire-Douret (-13) précise : « Dès le milieu intra-utérin, la vitesse de maturation physiologique des systèmes nerveux et neuromusculaire peut se modifier sous l'influence de l'environnement, des milieux interne et externe, des facteurs génétiques et environnementaux extra-cellulaires pouvant interagir. Ces processus se prolongent à partir de la naissance, en fonction de l'expérience propre qui s'exerce à l'intérieur d'un environnement donné, des contraintes du milieu ainsi que des attitudes éducatives de l'entourage ».
- **Les systèmes sensoriels et moteurs** : dès la naissance, les systèmes sensoriels et moteurs sont fonctionnels à différents degrés, avec un certain ordre de mise en jeu (sensibilité cutanée, vestibulaire, gustative, olfactive, auditive, visuelle). L'intégration sensorimotrice se construit dès le début de la vie in utero (-3 ; -7 ; -13).

- **La notion de plasticité cérébrale** : Les premières années de la vie sont les années de tous les « commencements ». C'est la période de la vie où la croissance est la plus rapide, où la plasticité du cerveau est la plus importante, où tout est possible, tout est à construire. Il existe une plasticité fonctionnelle cérébrale, garante de capacités d'adaptation et de régulation tonique. (-1 ; -13)

Ainsi... les écrits de différents auteurs précisent que :

- Le développement psychomoteur s'effectue selon des « programmes neuromoteurs »... dont les principaux buts sont d'assurer la fonction posturale et la fonction antigravitaire dans les trois plans de l'espace en interaction avec le monde environnant. Donc les premières interactions mobilisent l'organisme globalement, par la répétition de la posture et du mouvement, une meilleure intégration sensorielle s'installe amenant une dissociation segmentaire qui s'oriente vers des actions finalisées.
- Le bébé, ayant un développement normal et en créant des liens dans son corps, atteint des « performances » motrices à force de corrections, de répétitions ; chaque performance nouvelle est la modification, l'adaptation posturale d'une fonction motrice pré-existante. C'est de cette façon que l'enfant va réaliser des activités de plus en plus complexes, variées, sélectives et qu'il trouvera « à son rythme, le chemin de la locomotion, de la manipulation... ».

Tout en me référant à la neurophysiologie et à la psychologie du développement, je m'appuierai :

- 1) Sur les différentes étapes de la construction du mouvement normal en référence à la régulation tonique... (comment le bébé passe de la position à la posture).
- 2) Sur le développement de l'enfant (séquences de mouvements : N.E.M -2 ; -8) ces séquences de mouvements regroupent une succession de positions de départ, de postures intermédiaires équilibrées et de mouvements amenant progressivement le bébé de la position

couchée à la position assise, de la position assise à la position debout (les 3 positions fondamentales référentes).

1^{ère} référence : Position couchée

Question ? Comment est-il ? Comment fait-il pour en sortir ?

« Le chemin !!! pour se retourner seul ».

- Position (de départ) en flexion dans les 1^{ers} mois de la vie.

Son importance dans la prévention des troubles précoces chez le nouveau-né à « problèmes ».

- Mouvements en flexion (en regroupement).

Étape importante pour la construction de l'axe corporel a des conséquences respiratoire, digestive, orthopédique, sur le schéma corporel.

La construction de l'axe corporel met en jeu des chaînes musculaires étroitement coordonnées dont la fonction est d'assurer le redressement antigravitaire, la mobilité et l'équilibre dans les 3 plans de l'espace.

L'axe corporel se construit par étapes successives, véritables charnières qui s'accompagnent de modifications des contacts, en points d'appui réactifs avec déplacement du centre de gravité. La position se transforme en posture dynamique stable : base du mouvement.

La phase de la construction de la posture en flexion s'effectue par l'allongement successif du plan postérieur et flexion successive du plan antérieur = maintien stable faisant appel à des réactions d'équilibre pour permettre des mouvements en flexion : phase de « regroupement actif ».

A différents niveaux cette phase précède la phase de la construction de la posture en extension.

Les retournements dos-ventre deviennent possibles en combinant posture en flexion au départ, ouverture côté porteur au moment du passage et extension – abduction à l'arrivée.

Les retournements ventre-dos : posture asymétrique : réaction amphibienne des

2 côtés (tout se prépare les 1^{ers} mois : où l'enfant crée des appuis successifs, il se repousse en latéral, caudal).

2^e référence : Position assise

L'enfant a déjà été mis en position assise. Question ? Comment fait-il pour y arriver ? Comment fait-il pour en sortir ? «Le chemin !!! pour revenir sur le ventre, pour arriver debout».

Le passage coucher ventral-assis : Importance de la position de départ sur le ventre : postures successives avec appuis successifs+++.

L'enfant se repousse sur le ventre : développe la réaction amphibienne des 2 côtés avec ouverture du côté porteur = stabilité... et mobilité de l'autre côté.

Cela lui permet de développer de manière active la rotation dans le 3^e plan de l'espace et ainsi de dissocier les ceintures.

Il a tout ce qui lui faut pour continuer !!!... Pour arriver debout.

3^e référence : position debout

L'enfant a déjà été mis en position debout. Question ? Comment fait-il pour y arriver ? Comment fait-il pour en sortir ? «Le chemin !!! pour revenir à la posture assise, pour tenir debout».

Pour arriver debout, le bébé va utiliser des postures intermédiaires, (quadrupédique, à genoux, genoux redressés, chevalier servant...) l'enfant consolide toujours la posture antérieure : donc revient toujours à ce qu'il connaît ! (ex : quadrupédique<->assis).

- départ - posture assise : l'enfant tient assis = peut quitter la position, peut y revenir, il développe des appuis antérieurs, latéraux, postérieurs qu'il quitte pour arriver en position quadrupédique qu'il teste dans les

3 plans=>.

- posture quadrupédique : le bébé teste les 3 plans de l'espace à travers les appuis dans le plan sagittal, frontal, horizontal... revient toujours à la posture précédente.
- posture à genoux si son environnement l'incite... revient toujours à la posture précédente.
- posture : chevalier servant : c'est un passage, utilise les 3 plans... revient toujours à la posture précédente.
- posture debout... avant la marche.

En conclusion

Grâce aux interactions environnementales adaptées, le nourrisson est mis en permanence en situation d'«apprentissage», il expérimente sa motricité afin de l'intégrer dans un «tout psychomoteur» : la manifestation visible est l'adaptation posturale rendue possible sans effort, amenant progressivement un mouvement finalisé. En tant que rééducateur, il nous semble important d'observer la qualité de *la motricité spontanée du nourrisson «sans problème», *tous les enchaînements de postures et de mouvements nécessaires pour passer de la position couchée à la position assise et de la position assise à la position debout, afin de pouvoir accompagner le nourrisson «à problèmes» lorsque des «messages d'écart» dans le développement neuromoteur sont détectés ; notre objectif sera alors de guider le développement des «processus structurants» permettant au nourrisson «à problèmes» de se construire le mieux possible en facilitant les interactions avec son environnement (afin de minimiser les effets d'une «lésion cérébrale» sur les capacités fonctionnelles).

En tant que rééducateur, en nous appuyant sur ces références du développement neuromoteur «normal», nous n'apprenons pas au nourrisson «à problèmes» à bouger, nous

apprenons comment le rendre capable de bouger le plus normalement possible en facilitant les conditions d'apprentissage dans son environnement.

L'objectif principal étant que le nourrisson puisse exploiter toutes ses potentialités... afin qu'il puisse «être et mieux être» !

Blandine Moulis
AKPMIP : le 12/06/2010

Références bibliographiques

- 1- **Amiel - Tison C. & Grenier A. :**
 - Evaluation neurologique du nouveau-né et du nourrisson Paris : Masson 1980
 - Neurologie périnatale. 2^e édition : Masson 2002
- 2- **Bobath B. et K. :**
 - Développement de la motricité des enfants IMC. ABC de médecine : Masson 1985
- 3- **Bullinger A. :**
 - Le développement sensori-moteur de l'enfant et ses avatars. Erès 2004. Ramonville st Agne. 1^{ère} éd.
- 4- **Bullinger A. & Vasseur R. :**
 - Vision, posture et mouvement chez le bébé. In F.Jouen. A. Hemock (eds.), du nouveau-né au nourrisson, Paris, P.U. F., 47-61(N.D.L.R.).1991
- 5- **Dimiglio A. , Hérisson Ch., Simon L. :**
 - La marche de l'enfant, bibliographie. Editions Sauramps médical 2002
- 6- **Haag G. :**
 - La mère et le bébé dans les deux moitiés du corps. Neuropsychiatr. Enf. Adolesc., 33, 2-3, 107-114 (N.D.L.R)
- 7- **Kong E. :**
 - L'importance des expériences sensori-motrices. Symposium international sur la paralysie cérébrale - Toulouse-juin 1983. Bulletin AMTEF Bobath n°2-1983.
- 8- **Le Métayer :**
 - Rééducation cérébromotrice du jeune enfant. Masson 1993
- 9- **Moulis B. :**
 - «Quand la posture s'imprime dynamiquement, le mouvement s'exprime confortablement»
 - Intervention congrès pédiatrique association genevoise de physiothérapie. Genève 2006
- 10- **Moulis B. :**
 - Les pré-requis à la marche, journées AKPMIP hôpital Purpan Toulouse 2007
- 11- **Moulis B. :**
 - Prise en charge des atteintes motrices séquellaires de la période néonatale réseau P'TITMIP Purpan Toulouse 2010
- 12- **Vaivre-Douret, Burnod Y. :**
 - Motor development of young children (0-4 ans). Contribution of a new fonctionnal posturo motor, locomotor and eye-hand-grip rating scale. Child Care health Dev 2001 ; 27, 6:515-34
- 13- **Vaivre-Douret :**
 - «Les caractéristiques précoces des enfants à hautes potentialités». Journal français de psychiatrie 1/2003
- 14- **Viel Eric :**
 - La marche humaine éditions Masson 2000



convocations

Didier LEVA
Président de l'U.K.I.L.L.
Rue de Serbie 28
B-4000 LIEGE

assemblée générale UKILL

4000 Liège, 1^{er} mars 2011

Mesdames et Messieurs les membres de l'U.K.I.L.L. sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **JEUDI 31 MARS 2011 à 20h précises à la Maison des Kinés - Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur-Sambre (Charleroi)**.

ORDRE DU JOUR

Idem que celui de la F.D.K. sauf dissolution.

Je vous prie de bien vouloir croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, D. LEVA

N.B. : Toute personne souhaitant devenir administrateur de l'UKILL est priée d'envoyer sa candidature au secrétariat de l'U.K.I.L.L. - Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur/Sambre, au plus tard le dernier jour ouvrable avant l'A.G. ou de la remettre au Président le jour de l'A.G.

Procuration à remettre à un confrère en cas d'impossibilité d'assister à l'A.G. ou à renvoyer à Mr D. LEVA - Rue de Serbie 28 à 4000 Liège mais alors sans indiquer le nom du mandataire.

Je soussigné(e)
membre de l'U.K.I.L.L.

demeurant à

donne procuration à

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'U.K.I.L.L. du 31.03.2011.

Signature

Yves RALET
Président de la S.E.R.K.
Grand-Rue 151
B-6000 CHARLEROI

assemblée générale SERK

6000 Charleroi, le 1^{er} mars 2011

Mesdames et Messieurs les membres de la SERK sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **JEUDI 31 MARS 2011 à 20h précises à la Maison des Kinés - Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur-Sambre (Charleroi)**.

ORDRE DU JOUR

Idem que celui de la F.D.K. Point 1-2-3-4 sauf dissolution.

Evolution et recherches de formations scientifiques.

- Le 2^e Vice-Président : poste à pourvoir

- Le secrétaire : Frédéric GIBON sortant et rééligible

- Les administrateurs : P. THIRY et J. VERMEULEN

Je vous prie de bien vouloir croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, Y. RALET

N.B. : Toute personne souhaitant devenir administrateur de la SERK est priée d'envoyer sa candidature au secrétariat de la SERK - Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur/Sambre, au plus tard le dernier jour ouvrable avant l'A.G. ou de la remettre au Président le jour de l'A.G.

Procuration à remettre à un confrère en cas d'impossibilité d'assister à l'A.G. ou à renvoyer à Mr Y. RALET - Grand-Rue 151 à 6000 Charleroi mais alors sans indiquer le nom du mandataire.

Je soussigné(e)
membre de la SERK

demeurant à

donne procuration à

pour me représenter à l'Assemblée Générale de la SERK du 31.03.2011.

Signature

Jean-Pierre GIBERT
Président de l'A.K.O.I.
Rue du Stade 7
B-6183 TRAZEGNIES

assemblée générale AKOI

6183 Trazegnies, le 1^{er} mars 2011

Mesdames et Messieurs les membres de l'A.K.O.I. sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **JEUDI 31 MARS 2011 à 20h précises à la Maison des Kinés - Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur-Sambre (Charleroi)**.

ORDRE DU JOUR

Idem que celui de la F.D.K.

Je vous prie de bien vouloir croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, J.-P. GIBERT

N.B. : Toute personne souhaitant devenir administrateur de l'A.K.O.I. est priée d'envoyer sa candidature au secrétariat de l'A.K.O.I. - Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur/Sambre, au plus tard le dernier jour ouvrable avant l'A.G. ou de la remettre au Président le jour de l'A.G.

Procuration à remettre à un confrère en cas d'impossibilité d'assister à l'A.G. ou à renvoyer à Mr J.-P. GIBERT - Rue du Stade 7 à 6183 Trazegnies mais alors sans indiquer le nom du mandataire.

Je soussigné(e)
membre de l'A.K.O.I.

demeurant à

donne procuration à

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'A.K.O.I. du 31.03.2011.

Signature

Christian MEULEMAN
Président de l'A.K.H.M.
Chaussée de Namur 146
B-5537 ANHEE

assemblée générale AKHM

5537 Anhée, le 1^{er} mars 2011

Mesdames et Messieurs les membres de l'A.K.H.M. sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **JEUDI 31 MARS 2011 à 20h précises à la Maison des Kinés - Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur-Sambre (Charleroi)**.

ORDRE DU JOUR

Idem que celui de la F.D.K.

Je vous prie de bien vouloir croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président, C. MEULEMAN

N.B. : Toute personne souhaitant devenir administrateur de l'A.K.H.M. est priée d'envoyer sa candidature au secrétariat de l'A.K.H.M. - Chaussée de Namur 31 à 6061 Montignies-sur/Sambre, au plus tard le dernier jour ouvrable avant l'A.G. ou de la remettre au Président le jour de l'A.G.

Procuration à remettre à un confrère en cas d'impossibilité d'assister à l'A.G. ou à renvoyer à Mr C. MEULEMAN - Chaussée de Namur 146 à 5537 Anhée mais alors sans indiquer le nom du mandataire.

Je soussigné(e)
membre de l'A.K.H.M.

demeurant à

donne procuration à

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'A.K.H.M. du 31.03.2011.

Signature

les formations de la SERK



La SERK démontre l'efficacité
du dispositif des chèques-formation
(JT de RTL-TVI le 3 février 2011
voir www.webkine.be)

La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques...

L'appropriation de nouvelles techniques est un désir partagé par de nombreux confrères et consœurs.

Il s'en constate la nécessité d'être en phase avec notre obligation de moyens pour apporter à nos patients les meilleurs soins, suivant les dernières données de la science.

Deux démarches s'offrent à nous, différentes dans leur approche et leur mise en œuvre. Elles devraient être le moteur quotidien dans l'activité de tout kinésithérapeute qui ne se contenterait pas de reproduire des techniques apprises il y a plusieurs années.

- La 1^{ère} est d'appliquer les techniques issues du monde scientifique: la recherche fondamentale produit de nouvelles connaissances, indépendamment des perspectives d'application, et ce sont d'autres qui transforment ces inventions en techniques applicables au monde de la kinésithérapie.
- La 2^e est de participer à une recherche dite appliquée: elle est dirigée vers un objectif pratique. Il est inconcevable, devant l'évolution des techniques et de notre métier, par notre collaboration et notre participation à la chaîne du soin avec d'autres professionnels de santé, de ne pas envisager le concours de la profession à la démarche scientifique.

Si la profession s'empare de cette recherche, elle pourra acquérir de nouveaux savoirs, développer ses compétences, valider elle-même ces nouvelles techniques. Ceci dans le seul but d'améliorer la pratique professionnelle, pour acquérir enfin une véritable autonomie.

La SERK, vous offre la possibilité de vous mettre à jour à moindre frais.

Grâce aux chèques-formation :
une formule simple et rapide pour vous former
à coût réduit **jusqu'à près de 90%** de réduction
sur le prix des formations de la **S.E.R.K.**

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les **indépendants et les travailleurs**
liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.

Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :
Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - Fax : 0032 (0)71 41 97 82
E-mail : secretariat@ukfgb.be - Site : www.webkine.be

Chèque Formation





La double tâche et le concept de fragilité sont présentés ensemble car en interaction.

La confusion met en évidence la démence, les troubles cognitifs et les éléments distinctifs. De même la chute et le relevé de chute sont étudiés en miroir.

Les vertiges du sujet âgé s'inscrivent dans un suivi des pathologies.

La maladie d'Alzheimer est envisagée au travers du livre-synthèse du Prof. C. Büla.

Kinésithérapie en gériatrie

La PTH est envisagée au niveau pratique de la prévention des luxations: le geste à éviter.

L'aspect pédagogique au lit du malade. L'évaluation de la douleur et les échelles d'intensité traduisent l'importance du travail interdisciplinaire.

Les moyens auxiliaires méritent une terminologie commune, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

La camptocormie est présentée :

Atelier d'éthique :

mises en situation pratique et propositions pratiques de résolution des problématiques.

Un nouvel élément :

Parkinson et tremblement essentiel. Le Futur ? L'anti-aging.

Physiologie du vieillissement.

Bilans :

Réalisation pratique.

Relevé de chute en pratique.

Intervenant :

Mr George GILLIS : kinésithérapeute

Dates :

19-20 mars 2011

Horaires :

Samedi de 9h à 18h

Dimanche de 9h à 12h

Lieu :

Auditorium - Espace Santé (Gailly)

Boulevard Zoé Drion 1

6000 CHARLEROI

Prix :

- Hors Wallonie et/ou

sans chèques formations : 300 €

- Avec chèques formations : 150 €

- Réf. PG-02

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat UKFGB - 071 41 08 34



Les kinésithérapeutes ayant suivi le cours de base en drainage lymphatique peuvent participer aux séminaires de spécialisation.

1. Kinésithérapie et oncologie.

- Cancer du sein : épidémiologie, facteurs de risque.
- Classification T.N.M.
- Historique de la chirurgie du cancer du sein.
- Radiothérapie, chimiothérapie, hormonothérapie : mise à jour à l'intention du kinésithérapeute.
- Cancer du sein : aspect psychologique (patient et équipe soignante).
- Chirurgie de reconstruction du sein.

2. Cas particuliers pris en charge par le kinésithérapeute dans le cadre du traitement physique de l'œdème.

- Séquelles de la radiothérapie.

Spécialisation en kinésithérapie et oncologie

- Algoneurodystrophie et traitement de l'œdème.
- Paralysie et œdème.
- K.I.D. syndrome et lymphoedème.
- Œdèmes de la sphère génitale (anatomie des lymphatiques, D.L.M., bandages, complications).
- Klippel-Trenaunay.
- Récidive de l'œdème: les causes oubliées.
- Œdème du visage : que penser des voies de variances, comment adapter le D.L.M. et les bandages ? Révision et approfondissement du drainage lymphatique manuel du visage.
- Techniques L.P.G., qu'en penser dans le traitement des œdèmes ?
- L'œdème résiduel cicatriciel post-mastectomie.
- L'œdème du grand brûlé.
- La chirurgie du lymphoedème.

3. Les insuffisances veineuses «classiques», «particulières» et le traitement des œdèmes.

- Définition des insuffisances veineuses «classiques».
- Expérimentation sur le comportement de la veine axillaire après cancer du sein.
- La perméabilité capillaire, les tests adéquats.

4. Imagerie et insuffisance lymphatiques :

- Lymphoscintigraphies
- Lymphographies

- R.M.N
- Echographie

5. Mise à jour des dernières expérimentations.

6. Révision D.L.M. et bandage du membre supérieur et inférieur.

Intervenant :

Professeur O. LEDUC, Ph. D.

Dates :

26-27 mars 2011

Horaires :

Samedi de 9h à 18h

Dimanche de 9h à 18h

Lieu :

BOUILLON

A déterminer

Prix :

- Hors Wallonie et/ou

sans chèques formations : 400 €

- Avec chèques-formations : 190 €

- Réf. KO-02

Pour toutes inscriptions:

Secrétariat UKFGB - 071 41 08 34



Thérapie manuelle : techniques neurodynamiques

neurale adverse» qui sont présents dans la grande majorité des troubles musculo-squelettiques.

Les techniques neurodynamiques ont déjà fait l'objet de nombreuses publications scientifiques (Elvey, Buttler, Schacklock, Gifford, Jull, Copieters,...) ; elles font partie de l'examen physique standard de tous les thérapeutes manuels dans le monde.

PROGRAMME DU COURS (4 JOURS) :

- a. Les syndromes de tension neurale adverse.
- b. Raisonnement clinique et traitement :
 - Anamnèse (C/O).
 - Examen physique et traitement manuel :
 1. Examen des structures articulaires concernées.
 2. Examen neurologique (test si nécessaire).
 3. Examen et traitement passif des structures neurales :
 - a. Palpation des nerfs.
 - b. LLNT (Lower Limb Nerve Test).
 - c. ULNT (Upper Limb Nerve Test).
 - d. Slump test et dérivés.
 - e. Mobilisation passive directe en neurodynamique.
 - f. Mobilisation des interfaces articulaires en tension neurale.
 - g. Mesures ergonomiques.
 - h. Auto-mobilisation.

Intervenants :

Renaud HAGE et Paul THIRY : thérapeutes manuels, chargés d'enseignement à la faculté de médecine de Lille II.

Dates :

08-09 avril 2011
15-16 avril 2011

Lieu :

Centre de Kinésithérapie
Avenue Gambetta 51
7100 LA LOUVIERE

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 530 €
- Avec chèques formations : 50 €
- Réf : TN-06

Renseignements :

- Tél. +32 499 69 60 27
- E-mail : gepto.thiry@gmail.com

Pour toutes inscriptions :

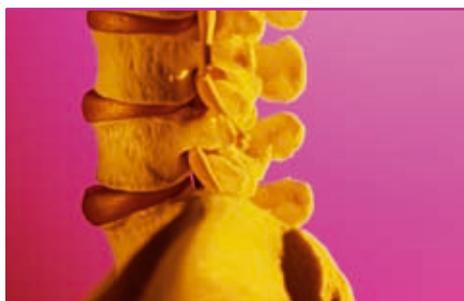
Secrétariat UKFGB - 071 41 08 34

Les atteintes mécaniques du système musculo-squelettique impliquent quasi toujours plusieurs structures. Il existe toujours une interdépendance dynamique entre les processus physiologiques et mécaniques.

Si le système nerveux périphérique est le siège de lésion ou de stress mécanique une cascade de phénomènes en découle qui peut avoir des conséquences pathophysiologiques (perturbation du flux axoplasmique) sur les tissus cibles et des effets pathomécaniques musculo-squelettiques.

Ainsi, par exemple, il existe un lien entre l'étirement musculaire et la stimulation mécanique des structures neurales (Balster et Jull in *Manual Therapy*, 1997 et Bove et Light in *Pain Forum*, 1997) ; il faudra donc éviter les étirements musculaires afin d'éviter le stress mécanique sur les structures nerveuses et l'aggravation des symptômes du patient.

Un kinésithérapeute du 21^e siècle doit pouvoir repérer, évaluer et traiter les «syndromes de tension



Thérapie manuelle : prise en charge des troubles musculo-squelettiques de la colonne cervico-dorsale

d'élaborer des pistes de traitement. D'autre part une évaluation clinique précise permet, par une réévaluation constante, de vérifier l'efficacité du traitement. Le traitement (mobilisations, manipulations, techniques neurodynamiques, contrôle moteur,...) se construit sur base de l'observation clinique et des hypothèses théoriques en découlant.

Aujourd'hui, la kinésithérapie doit jouer le jeu de la médecine basée sur des preuves. Le traitement de la colonne dorsolombaire n'échappe pas à cette règle. L'efficacité de l'approche manuelle passive est prouvée. Toutefois, la gestion multimodale (articulaire, neurodynamique et musculaire) est supérieure à une approche isolée. Une approche clinique s'appuyant sur les travaux de Bogduk, Maitland, Jull, Richardson, Hodges, O'Sullivan, etc. vous aidera à mieux aborder les problèmes d'origine dorsolombaire mais surtout à améliorer la prise en charge de ces troubles chez vos patients.

Intervenants :

Renaud HAGE et Paul THIRY : thérapeutes manuels, chargés d'enseignement à la faculté de médecine de Lille II.

Dates :

12-13 mai 2011
26-27 mai 2011

Horaires :

Samedi de 9h à 17h

Lieu :

Centre de Kinésithérapie
Avenue Gambetta 51
7100 LA LOUVIERE

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 530 €
- Avec chèques formations : 50 €
- Réf : TMS-04

Renseignements :

- Tél. +32 499 69 60 27
- E-mail : gepto.thiry@gmail.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat UKFGB - 071 41 08 34

Dans nos pays, 60% de la population souffre de lombalgie. C'est le trouble musculo-squelettique dont la prévalence est la plus élevée.

Pour le kinésithérapeute, la prise en charge par la thérapie manuelle d'un patient présentant des douleurs d'origine dorsolombaire n'est pas pour autant chose aisée.

La lombalgie est une affection complexe. Les causes en sont nombreuses, multiformes et fort mal individualisées. Les diagnostics habituels sont reconnus pour être limités et ne permettent pas de pronostiquer le résultat et la pertinence des prises en charge. Dans la mesure où aucune certitude scientifique n'existe quant à la mise en évidence d'une cause précise (nociceptive) de la lombalgie par des tests physiques, il devient indispensable d'appuyer le raisonnement clinique sur un dédoublement de réflexion. D'une part les connaissances théoriques (s'appuyant sur l'E.B.M.) permettent de construire des hypothèses quant aux causes et



Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

A partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire, l'auteur de cette méthode propose une approche nouvelle en kinésithérapie respiratoire et plus particulièrement au niveau du poumon discal et régional.

L'auscultation, objectivée par des moyens physiques et informatiques d'analyse, a permis une remise en question fondamentale des techniques classiques de kinésithérapie respiratoire, notamment de toilette

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

broncho-pulmonaire chez l'adulte aussi bien que chez le jeune enfant.

La nouvelle nomenclature d'auscultation pulmonaire est abordée à la lumière des moyens électroniques et informatiques d'analyse qui ont permis la quantification des signes cliniques que le kinésithérapeute doit être capable d'apprécier sur le terrain.

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes. Une mise à jour en aérosolthérapie est également proposée en tenant compte des «Etats de la Question» les plus modernes, en asthme notamment.

Intervenant :
Guy POSTIAUX : kinésithérapeute

Dates :
13-14-15 mai 2011

Horaires :
Vendredi de 9h30 à 17h30
Samedi de 9h à 17h30
Dimanche de 9h à 13h

Lieu :
Auditorium - Espace Santé (Gailly)
Boulevard Zoé Drion 1
6000 CHARLEROI

Prix :
- Hors Wallonie et/ou
sans chèques formations : 500 €
- Avec chèques formations : 230 €
- Réf. CP-20

Nombre de place limitée.

NB : prévoir une tenue de sport + tapis de gymnastique.

Informations :
www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat UKFGB - 071 41 08 34



Massage assis sur chaise ergonomique

soit avec les pouces, bouts des doigts, coudes, sur les trajets des méridiens et certains points spécifiques du corps afin de rétablir le bon fonctionnement de celui-ci sans traiter les symptômes.

«Un corps où coule librement l'énergie vitale est un corps qui guérit seul».

Il rééquilibre donc l'énergie vitale de la personne dans la structure principale de son corps et son mental se détend. Les effets rencontrés de cette technique au Japon et en Amérique sont considérables, moins d'absentéismes, meilleurs rendements et meilleur moral.

Cette formation peut intéresser particulièrement les kinésithérapeutes, qui souhaiteraient travailler ou compléter leur horaire en entreprises ou sociétés.

Intervenante :
M^{me} Françoise MARICHAL :
kinésithérapeute
Tél. : 0497 02 86 36

Dates :
21 mai 2011

Horaires :
Samedi de 9h à 18h

Lieu :
Maison des Kinés
Chaussée de Nanur 31
6061 Montignies-sur-Sambre

Prix :
- Hors Wallonie et/ou
sans chèques formations : 240 €
- Avec chèques formations : 120 €
- Réf. MAC-09

Nombre limité à 12 participants.

NB : un syllabus ainsi qu'un cdrom vous seront fournis. Un repas léger est à prévoir pour le midi.

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat UKFGB - 071 41 08 34

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
19-20/03/2011	KINESITHERAPIE EN GERIATRIE Mr G. Gillis, Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Prix de la formation : 300 € avec chèques-formations : 150 €	PG-02
26-27/03/2011	KINESITHERAPIE ET ONCOLOGIE Professeur O. Leducq, Ph. D.	BOUILLON A déterminer	Prix de la formation : 400 € avec chèques-formations : 190 €	KO-02
08-09/04/2011 15-16/04/2011	THERAPIE MANUELLE : TECHNIQUES NEURODYNAMIQUES Mr P.Thiry et R. Hage Thérapeutes Manuels	LA LOUVIERE Centre de Kinésithérapie Avenue Gambetta 51 7100 LA LOUVIERE	Prix de la formation : 530 € avec chèques-formations : 50 €	TN-06
12-13/05/2011 26-27/05/2011	THERAPIE MANUELLE : PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DE LA COLONNE CERVICO-DORSALE Mr P.Thiry et R. Hage Thérapeutes Manuels	LA LOUVIERE Centre de Kinésithérapie Avenue Gambetta 51 7100 LA LOUVIERE	Prix de la formation : 530 € avec chèques-formations : 50 €	TMS-04
12-13-14-15/05/2011	METHODE McKenzie (module B) Mr D. Vandeput, Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Prix de la formation : 700 € avec chèques-formations : 280 €	MCK-08
13-14-15/05/2011	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE Mr G. Postiaux, Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Prix de la formation : 500 € avec chèques-formations : 230 €	CP-20
21/05/2011	MASSAGE ASSIS SUR CHAISE ERGONOMIQUE M ^{me} F. Marichal, Kinésithérapeute	CHARLEROI Maison des Kinés Chaussée de Namur 31 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Prix de la formation : 240 € avec chèques-formations : 120 €	MAC-09
17-18/06/2011 24-25/06/2011	THERAPIE MANUELLE : FORMATION CLINIQUE A LA PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES Mr P.Thiry et R. Hage Thérapeutes Manuels	LA LOUVIERE Centre de Kinésithérapie Avenue Gambetta 51 7100 LA LOUVIERE	Prix de la formation : 530 € avec chèques-formations : 50 €	FMS-01
08-09/09/2011 22-23/09/2011	THERAPIE MANUELLE : PRISE EN CHARGE DES TROUBLES CRANIO-FACIAUX, DES CEPHALEES ET DES ARTICULATIONS TEMPORO-MANDIBULAIRES Mr P.Thiry et L. Pitance Thérapeutes Manuels	LA LOUVIERE Centre de Kinésithérapie Avenue Gambetta 51 7100 LA LOUVIERE	Prix de la formation : 530 € avec chèques-formations : 50 €	TCF-02
09-10-11/09/2011 01-02/10/2011	DEPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DU BEBE A RISQUES ET DE L'ENFANT AYANT UN RETARD PSYCHOMOTEUR M ^{me} B. Moulis, Masseur-Kinésithérapeute	CHARLEROI Espace Santé (Gailly) Boulevard Zoé Drion 1 6000 CHARLEROI	Prix de la formation : 700 € avec chèques-formations : 175 €	PCB-03
17-18/09/2011 08-09/10/2011	MASSAGE GLOBAL RELAXANT M ^{me} F. Marichal, Kinésithérapeute	CHARLEROI Maison des Kinés Chaussée de Namur 31 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Prix de la formation : 540 € avec chèques-formations : 120 €	MGR-12

Les chèques formations : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants à titre principal et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :
Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - Fax : 0032 (0)71 41 97 82
E-mail : secretariat@ukfgeb.be - Site : www.webkine.be



Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membre : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKFGB, Chaussée de Namur 31 - B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement :

Pour la Belgique :

- soit par virement au compte DEXIA n° 777-5918111-23
- soit paiement en nos locaux

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

En Belgique

A4298 - A Nivelles, cabinet para et médical bien situé, très calme, très lumineux : à louer, par demi-jour, plusieurs salles de soins dont une convenant pour les activités collectives et un bureau de consultations. Descriptif détaillé voir site : www.osons.be - Tél. : 067 21 52 43

A4299 - A.V. cabinet kiné + centre esthétique avec matériel + bâtiments + parkings clientèle fidélisée. Proximité France. Rentabilité immédiate. Tél. : 0498 387 199

A4300 - A louer bureau au rez-de-chaussée Charleroi en face du parc. A proximité des hôpitaux comprenant 3 pièces distinctes dont 1 de 7m x 4m, wc séparé, cave, 495 €. Compteurs ind. Tél. : 0477 226 550

A4307 - A louer à Gentinnes (Chastre) à partir du 01 mai 2011, un bureau de 32 m² + salle d'attente + wc + débarras. Avec entrée particulière. Kiné en demande. Tél. : 071 877 549

VENTE, LOCATION, REMISE MATERIEL DE KINE

En Belgique

A4301 - Cellu M6 - LPG à vendre. Etat impeccable. Prix à discuter. Tél. : 0475 503 275

A4302 - A.V. ondes courtes Curapuls Gymna 500,00 € - Laser Asa IR 500,00 € - Laser Fysiomed IR 200 300,00 €. Tél: 0475 646 250

A4303 - Optiflex (arthromat.) + coque tissu + 1 en dure dépliant 2100 €. Lampe IR 300 €. Guéridon 2 plans + tiroirs 300 €. Tout le mat. parfait état comme neuf. Sur Liège. Tél. : 0479 36 06 96

A4304 - Cause retraite, vend matériel kiné. Tél. : 060 21 36 68

A4305 - Espalier 200 €. Avancée esp. 100 €. Interférentiel 200 €. Guéridon 150 €. Table de massage 150 €. Appareil kiné respiratoire 100 €. Prix à discuter. Tél. : 0478 041 086

A4306 - A vendre matériel kiné : suite à décès. Espaliers, cage de rocher, table élec. ostéo, 3 tables Smbuma (mécano), laser Gymna, ultrasons Gymna,... Liste complète et prix sur demande. Tél. : 0496 677 487 ou mail : celine.degeyter@skynet.be

A4307 - A vendre, pour cause arrêt profession en 2009, Phyaction U (ultrasons) année 2008 avec accessoires. Etat neuf. Prix 1200 euros ttc (achat 2028 euros). Tél. : 010 451 746

OFFRE D'EMPLOI

En Belgique

O1196 - Cabinet Alle-sur-Semois cherche remplacement du 14 mars 2011 au 01 avril 2011. Tél. : 061 50 08 93 ou 0479 818 644

O1197 - Cabinet kiné Leignon (Ciney) cherche un(e) kiné sérieux(se) indépendant(e) pour collaboration cabinet et domicile à partir de février 2011. Garde et vacances assurées. Tél. : 0475 646 250 ou 083 21 54 11

O1198 - Urgent, cherche kiné indépendant(e) habitant à proximité d'Enghien pour remplacements divers en décembre et collaboration possible à domicile et en cabinet à partir de janvier. Travail à mi-temps assuré. Tél. : 0477 233 255

O1199 - Le CHU de Charleroi - Hôpital Civil, Vésale, Léonard de Vinci, Polycliniques de Jumet et Châtelet - recherche des kinésithérapeutes sous statut d'indépendant à temps plein ou partiel pour des activités de semaine et des gardes de week-end. Contacter José Hubert : 071 92 29 01 (entre 8h et 8h30) ou le secrétariat : 071 92 29 00

O1201 - Le RHMS Baudour recherche un kinésithérapeute indépendant à temps partiel pour des activités de semaine et de week-end. Une spécialité en kinésithérapie vestibulaire constitue un atout. Pour tout renseignement ou pour envoyer votre candidature, contactez-nous : 065 757 474 - 065 757 194 ou rh@rhms.be

A l'étranger

O1200 - France nord 59132 Trélon (proche de Chimay), recherche collaborateur pour travailler dans un vaste cabinet. Grosse patientèle. Possibilité de logement sur place. Contact Mr Fourneau 0032 475 44 41 42

agenda

Le Service de Médecine du Sport du CHU de Charleroi organise le **Congrès International de Médecine du Sport le 25 mars 2011** au **Spiroudôme de Charleroi**. Renseignements : 071 50 37 40 - 0476 583 564 - E-mail : marmath@live.fr

4^e Salon du Bien-Etre et de la Santé de Châtelet du 1^{er} au 3 avril 2011 organisé par la Ville de Châtelet. Présence de l'UKFGB. Renseignements : service de la Culture - Tél. : 071 244 926 - 071 244 931 - E-mail : claudine.blampain@chatelet.be

Ostéopathe, la profession médicale de l'avenir

L' **International Academy of Osteopathy (IAO)** est la seule école en ostéopathie au Benelux répondant à la structure Bachelor/Master, aux conditions européennes concernant la contrôle de qualité externe ISO9001 et aux directives de l'Organisation Mondiale de la santé (WHO) en ce qui concerne l'ostéopathie. Déjà depuis plus de 20 ans, l'IAO joue un rôle de pionnier sur plusieurs plans pour l'ostéopathie en Belgique et en Europe. Par exemple, l'école prenait l'initiative il y a 11 ans de la reconnaissance légale en Belgique. Pour le moment, les fondateurs se dévouent au remplissage de la loi-cadre.

Actualités

L'IAO n'est pas content du rapport du Centre d'expertise

Le rapport que le Centre d'expertise a publié à propos de sa recherche sur la situation concernant les médecines complémentaires en Belgique a suscité grand trouble parmi les ostéopathes, également à l'IAO. Non seulement les chercheurs confondaient la chiropraxie et l'ostéopathie d'une manière très injudicieuse, mais aussi ils prononçaient des mots comme «nuisible» et même «dangereux», sans aucune référence ou preuve scientifique. C'est la raison pour laquelle l'IAO a envoyé un communiqué de presse, précisant ses points de vue. Sur ce le programme **Peeters & Pichal** (Radio 1) invitait **Grégoire Lason**, co-principal de l'IAO, à faire fonction d'expert dans le débat sur ce sujet. **Pour rappel:** les ostéopathes ont intenté un procès à l'état, ils gagnaient, l'état est allé en appel, et pour cela nous venons d'apprendre la date du plaidoyer : le 18 novembre 2011. Entretemps l'IAO collaborait avec le **Centre d'expertise pour la Santé** du gouvernement fédéral, qui conseillera le ministre compétent. Celle-ci bravait l'opinion de ces experts et publiait un rapport contestable sur ses activités. L'"e-letter" consacrée à ce sujet peut être demandée par iao@osteopathie.eu

L'Organisation Mondiale de la Santé publie "Benchmarks for Training in Osteopathy"

Cette organisation des Nations Unies, qui a pour but de publier les aspects mondiaux des soins de santé, de coordonner des activités sur le plan de la santé publique et de favoriser la santé de la population mondiale, est très claire: des ostéopathes sont des thérapeutes de première ligne et chaque formation en ostéopathie doit contenir les trois grands systèmes de l'ostéopathie (l'appareil moteur, le système crânien et viscéral).

Pourquoi le Centre d'expertise belge n'en tient-il pas compte... ?!

Demandé: ostéopathe h/f

Depuis la reconnaissance de l'ostéopathie et le remboursement dans le cadre d'une assurance complémentaire, l'intérêt pour cette médecine complémentaire a fortement augmenté. Avec la demande croissante en ostéopathie, un manque d'ostéopathes menace toute l'Europe.



L'Ostéopathie à l'IAO: la meilleure formation en Belgique

Pour les kinésithérapeutes, l'*International Academy of Osteopathy* offre des formations de qualité à **Louvain-la-Neuve**.

- **Master en Sciences Ostéopathiques:**
5 ans de formation modulaire
- **Cours Manipulations et Techniques des Tissus mous:**
1 an de formation modulaire

Une formation à l'IAO vous offre les avantages suivants :

- Une équipe professionnelle et pragmatique de professeurs diplômés d'universités.
- Un enseignement dynamique et moderne, modulable et doté d'un **accompagnement personnalisé**.
- **Une qualité certifiée ISO 9001** avec un contrôle de qualité externe et agréée au niveau de l'organisation et des compétences académiques.
- Un curriculum d'enseignement accrédité doté d'un **fondement scientifique**.



- L'opportunité de décrocher le **diplôme universitaire officiel de Master of Science in Osteopathy**, conformément à la déclaration de Bologne et au système BAMA des universités européennes.
- **Les cours (et les journées portes ouvertes) auront lieu à Louvain-la-Neuve, au Centre de Séminaires Mercure, boulevard de Lauzelle 61, 1348 Louvain-la-Neuve**

RENSEIGNEZ-VOUS BIEN

- ❶ Participez à la journée "Cours gratuit" le 26 mars de 9 à 17 heures
- ❷ Venez à la **Session portes ouvertes** à Louvain-la-Neuve (boulevard de Lauzelle 61), le **mardi 13 septembre de 20 à 22 heures**
- ❸ Demandez votre **brochure d'information** avec le coupon ci-dessous, au 09 235 26 10 ou via iao@osteopathie.eu.
- ❹ Surfez sur www.osteopathie.eu.

COUPON D'INFO

Oui, je souhaite recevoir des informations concernant les formations en ostéopathie à l'IAO.

- Je participerai à la **journée "Cours gratuit"** le 26 mars à 9 heures
- J'assisterai à la **Session portes ouvertes** le 13 septembre à 20 heures
- Appelez-moi pour un rendez-vous personnalisé
- Envoyez-moi la **brochure d'information** concernant
- Ostéopathie modulaire (5 ans)
 - Manipulations (1 an)

Prénom: _____

Nom: _____

Rue + n°: _____

Code postal + lieu: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

IAO | Klein Dokkaai 3-5, 9000 Gand
T. 09 233 04 03 - F. 055 70 00 74
iao@osteopathie.eu - www.osteopathie.eu

Cellu M6[®]

Solutions de Kinésithérapie Tissulaire



+ DE 14 TÊTES
DE TRAITEMENT

25 années d'expertise et de recherche en kinésithérapie tissulaire au service de votre pratique ! Avec les Cellu M6[®] Integral *i* et Endermolab *i*, LPG vous ouvre de nouveaux champs d'action pour le traitement du tissu conjonctif : œdèmes, fibroses, cicatrices, lésions, préparation et récupération musculaire, pré et post opératoire, kinésithérapie plastique...
Votre pratique n'a jamais été aussi bien accompagnée. www.lpgbenelux.com
Pour recevoir toutes les informations, téléphonez au **02 / 332 25 85**



le **rapport** écrit

Dans la nomenclature, vous aurez remarqué, depuis longtemps, qu'il existe des numéros code pour les prestations intitulées «**rapport écrit**» uniquement pour les **cabinets, domiciles et résidences communautaires**.

Vous les trouverez dans les § 11, 14 A et 14 B de notre nomenclature, c'est-à-dire pour les pathologies lourdes, les pathologies fonctionnelles aiguës et les pathologies fonctionnelles chroniques.

Ces rapports sont **obligatoires et remboursés à 100%** par les mutuelles pour les trois pathologies citées ci-dessus et doivent être **envoyés au(x) médecin(s) prescripteur(s)**.

Pour les autres pathologies (ordinaires,...) ou lieux de prestations (hôpitaux et centres de réhabilitation), le rapport est **obligatoire à la demande d'un médecin**, mais **non facturable** donc non remboursé. (Il n'y a d'ailleurs pas de n° de nomenclature).

Vous devez les réaliser **une fois par an** pour les pathologies lourdes (**E**) et les pathologies fonctionnelles chroniques (**Fb**) et **une fois par situation pathologique** pour les fonctionnelles aiguës (**Fa**).

Ils peuvent être facturés le même jour (même date) qu'une séance de kinésithérapie et ne rentrent pas dans le nombre de séances prescrites.

Le rapport doit comporter :

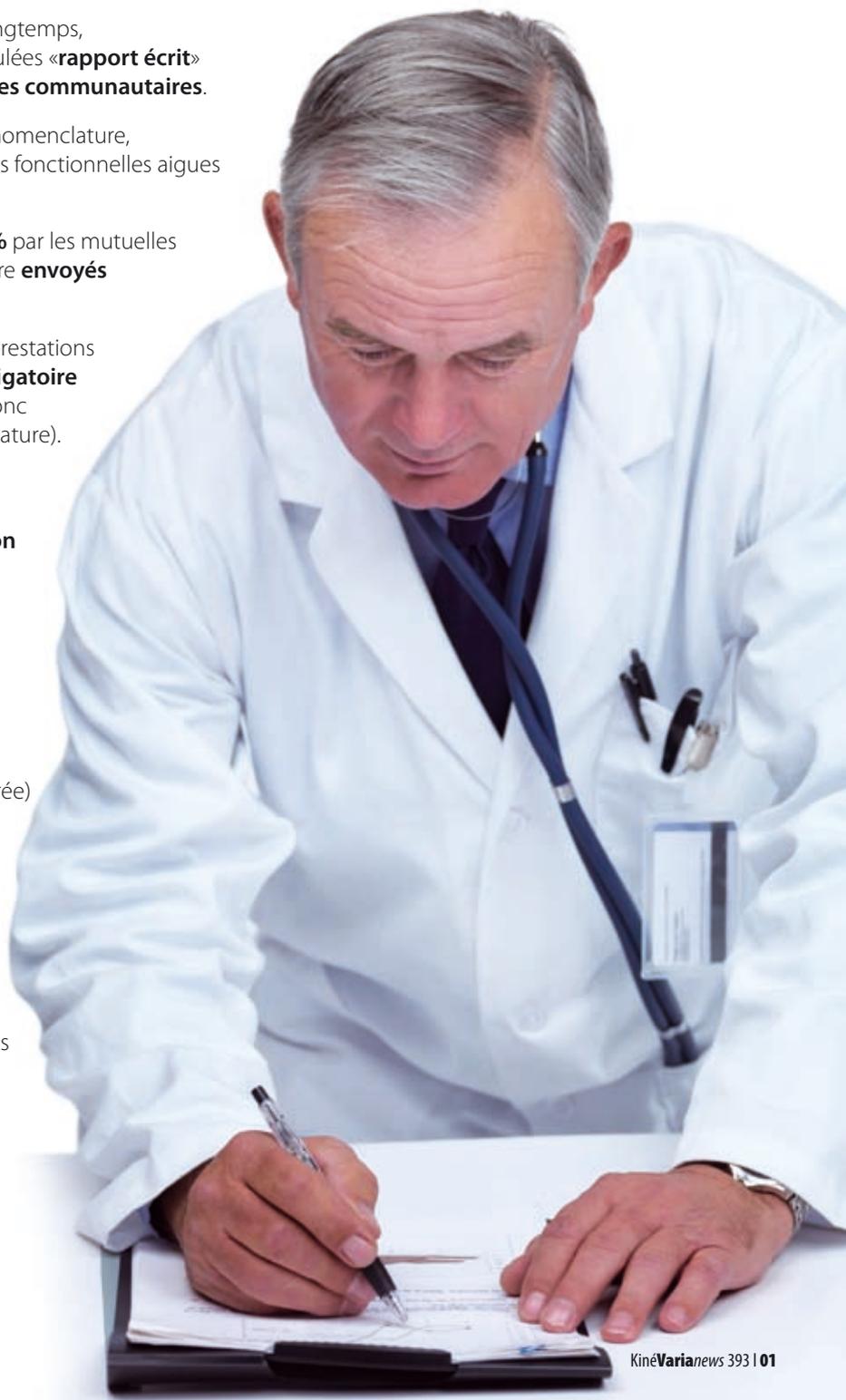
- La description de la pathologie (diagnostic)
- La synthèse de l'examen kinésithérapique (bilan d'entrée)
- Le traitement de kinésithérapie
- La description de l'évolution clinique (bilan de sortie)
- (Eventuellement les conseils préventifs donnés au patient et le programme à suivre à domicile)

Le rapport écrit est une **obligation** pour prétendre aux **remboursements** des séances de kinésithérapie par les mutuelles. Cette année, les honoraires sont de 28,56 euros sauf en résidences communautaires où il n'est payé qu'à 12,33 euros !!!

Il peut ne pas être facturé mais pourquoi vous priver de ces revenus ?

Ces rapports peuvent être vérifiés à tout moment par le service de contrôle médical.

Yves Ralet
Secrétaire Général de l'UKFGB



Accord des Médecins-Conseils pour autre pathologie ou pour certains : le **parcours** du combattant !

Certains Médecins-Conseils s'autorisent des interprétations personnelles sur la notion d'«**autres pathologies**» et de l'utilisation des «**18 séances par an**» et par «**pathologie**» ordinaire.

Nous avons été prévenus du **refus de séances supplémentaires**, après arthrose lombaire, pour troubles circulatoires des membres inférieurs. Ce refus m'a été confirmé par le M-C (coup de téléphone au M-C de ma part) et par le Directeur des M-C de cette mutuelle (par mail).

Je trouve cela très grave et inquiétant pour le bien et le suivi thérapeutique de nos patients.

Motifs des refus évoqués :

- Il faut **utiliser les 18 séances** avant de demander des séances supplémentaires, même si ce sont deux pathologies différentes (2 x 9 séances) qui ont été prescrites !
 - o FAUX pour l'UKFGB
- Le patient a été **soigné l'année dernière pour la même pathologie** donc ce n'est pas une nouvelle situation pathologique !
 - o FAUX pour l'UKFGB
- Si **deux pathologies** sont prescrites sur la même ordonnance, il faut les soigner en **même temps** par séance !
 - o VRAI pour l'UKFGB (Hélas)

Nos arguments :

Il avait été décidé, notamment pour les pathologies ordinaires, que les **compteurs étaient remis à zéro les 1^{ers} janvier de chaque année**.

Pourquoi un Médecin-Conseil accepte-t-il de nouvelles séances pour de l'arthrose ou pour une respiratoire et pas pour des troubles circulatoires. Qui a inventé ce nouveau règlement, où est-il renseigné, qui a décidé telles pathologies et pas telles autres, sur quelle base et avec quels critères ?

Motif : ce n'est pas une **nouvelle situation aigue**.

A partir de maintenant, demandez au médecin prescripteur d'indiquer sur sa demande de soins de kinésithérapie : «**nouvelle situation aigue**» si le patient a déjà été soigné les années précédentes pour cette affection... et qu'il ne prescrive qu'**une pathologie** à la fois.

Autre absurdité des M-C refusant la 2^e pathologie de l'année (troubles circulatoires après 18 séances d'arthrose) : si cette 2^e pathologie avait été prestée en premier, elle serait passée comme une lettre à la poste **puisqu'il ne faut pas d'autorisation pour les 18 premières séances** (que quelqu'un me prouve le contraire).



A partir de maintenant, établissez un planning des différentes pathologies de vos patients habituels et **organisez vos soins en conséquence**.

Quant au médecin qui demande d'utiliser d'abord les 18 séances avant de demander des séances supplémentaires je leur demande pourquoi dans notre nouvelle nomenclature on stipule que les **séances non utilisées** pour une pathologie **peuvent l'être ultérieurement pour cette même pathologie** durant l'année ?

Jusqu'à présent, je n'ai jamais eu de problèmes avec les MC, au contraire, mais je serais confronté à un refus de ce genre pour ma patientèle, après un amical coup de téléphone demandant des explications, si je tombe sur un «borné» ou «imbu de lui-même», je n'hésiterai pas une seconde à ester au tribunal du travail (c'est un tribunal qui ne coûte pas cher et qui peut rapporter gros, surtout si vous avez une assurance «défense en justice» ou pour le patient, «l'assurance responsabilité civile familiale»). Il est grand temps que l'on arrête de nous prendre pour des débiles.

Pour rappel : «*Par nouvelle situation pathologique, il faut entendre une situation apparue postérieurement à la mise en route du traitement de kinésithérapie réalisé au cours de la même année calendrier et qui soit indépendante de la situation pathologique initiale.*»

J'ai demandé des explications à l'INAMI pour ces problèmes et comme sœur Anne... mais c'est notre travail à l'UKFGB : persévérer pour solutionner vos problèmes de manière légale et définitive.

La patience n'est-elle pas la plus belle des vertus ? Et la ténacité, qu'en pensez-vous ?

Yves Ralet
Secrétaire Général de l'UKFGB



honoraires libres... **quand ?**

Si vous avez **refusé la convention**, vos honoraires sont **libres uniquement** pour les **patients sans régime préférentiel**.

Pour ceux qui ont **acceptés la convention**, vous avez l'obligation de **respecter** les honoraires et de ne pas les dépasser y compris avec les séances de M13 ou M8, (dérogation des honoraires après la 18^e ou la 60^e séance). Vous ne pouvez pas demander un prix plus élevé qu'une **séance de type I** correspondante (M24 - M22 - M14, 5).

Mais il vous est possible de **dépasser le montant des honoraires à 3 conditions** :

- Si le **patient demande** à être soigné **avant 8h ou après 19h**
- Si le **patient demande** à être soigné **le week-end ou un jour férié**
- Si le **patient demande** des **soins médicaux non repris dans la nomenclature** (les honoraires sont libres et **sans remboursement mutuelle**, ex. : gymnastique médicale **de groupe**).

En cas de litige, le **kinésithérapeute** doit fournir **la preuve** que le patient a bien été **prévenu, avant le traitement**, de l'augmentation des honoraires suite à **ses exigences**. Le plus sûr est de faire signer au patient une **déclaration** comme :

«Je soussigné Nom, Prénom (du patient) certifie avoir été prévenu que les honoraires du kinésithérapeute s'élevaient à ... euros suite à ma demande d'être soigné tous les jours après 21h30 (par exemple)».

Attention : Les honoraires ne peuvent être majorés le week-end si la prescription médicale stipule, par exemple, **une fréquence** de traitement de 7/7 jours.

Attention : Si vous donnez un rendez-vous avant 8h ou après 19h c'est **votre** décision pas celle du patient donc **les honoraires ne peuvent être majorés**. Le week-end commence le vendredi à 24h pour se terminer le dimanche à 24h. Le travail d'un jour s'étend de 8h à 19h.

Attention de ne pas exagérer les augmentations d'honoraires autorisées car vous risquez de perdre vos patients.

J.V. & Y.R.

UKFGB / Touring : un partenariat qui vous concerne



En tant que kinésithérapeute, vous êtes amené à vous déplacer chez vos patients. La moindre panne cause stress, planning bousculé, perte de temps, perte d'argent, ... sauf quand on a une bonne assistance dépannage ! Voilà pourquoi l'UKFGB, toujours soucieuse d'offrir des avantages à ses membres, a conclu un partenariat avec Touring.

Vous pensez qu'une voiture ne tombe plus en panne ? Détrompez-vous ! Chaque année, à pareille époque, les appels affluent chez Touring : batteries trop faibles pour lancer les mécaniques, circuits électriques sclérosés par l'humidité et le froid, des voitures à l'arrêt forcé en des endroits dangereux et à n'importe

quelle heure du jour ou de la nuit. Quoi de plus simple alors que d'appeler Touring pour que dans l'heure, un patrouilleur vienne à la rescousse. Dans plus de 80 % des cas, vous repartirez immédiatement puisque nos techniciens sont dotés des outils et technologies dernière génération permettant de repérer la panne et de résoudre le problème sur place.

Grâce à l'UKFGB, vous bénéficiez de **tarifs avantageux** pour toutes les formules d'assistance Touring Business Solutions, réservées aux professionnels : **jusqu'à 40 % de réduction** par rapport aux tarifs individuels.

N'attendez pas de tomber en panne pour vous affilier. Demandez sans engagement toutes les informations que vous souhaitez concernant Touring Business Solutions au 071 41 08 34 ou par mail à secretariat@ukfgeb.be. N'oubliez pas que vous devez être membre de l'UKFGB pour bénéficier de votre réduction.

Touring et l'UKFGB vous offrent 15 pèse-bagages

Super pratique, d'un encombrement minimum et très facile à utiliser, ce pèse-bagages peut vous rendre de nombreux services et vous éviter des coûts imprévus.

Les 15 premiers d'entre vous qui nous renverront le talon réponse ci-dessous recevront un pèse-bagages gratuit.



Nom : Prénom :

Adresse : Code postal + ville :

N° de plaque du véhicule affilié à Touring Business Solutions :

ou

Vous pouvez me contacter au / pour une offre d'assistance sans engagement de ma part.